

# Crédit de Fr. 1'300'000.- pour l'assainissement du pont de la rue de l'Avenir

Par le présent message, le Conseil communal invite le Conseil de Ville de Delémont à accepter la demande de crédit de Fr. 1'300'000.- afin de réaliser les travaux nécessaires à l'assainissement du pont de la rue de l'Avenir.

## 1. UNE MESURE INTEGREE DANS LE PROJET D'AGGLOMERATION

Vu le changement de géométrie routière lié au réaménagement du chemin de Bellevoie (voir crédit dédié) et l'âge de l'ouvrage (mise en service en 1961), une analyse de la statique et de l'état constructif du pont de la rue de l'Avenir a été menée. Si le pont peut être conservé en l'état, un assainissement et une adaptation de l'ouvrage sont nécessaires pour garantir sa durabilité.

Ces travaux ont été intégrés dans la demande de crédit pour le réaménagement du chemin de Bellevoie nord qui constitue la mesure 4b « Boucle de circulation urbaine » du Projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération (PA2). Un cofinancement de la Confédération est attendu, à hauteur de 35 % par rapport au devis initial global (2.47 millions de francs), ce qui représente une subvention maximale de Fr. 860'000.- (pour le chemin de Bellevoie et le pont de la rue de l'Avenir).

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

L'assainissement du pont de la rue de l'Avenir doit se faire en coordination avec le réaménagement de la 2<sup>e</sup> étape du chemin de Bellevoie et le projet *Delémont marée basse*, planifiés sur la période 2017-2019. Le projet, présenté sur la figure 1, prévoit :

- l'élimination de la corrosion des armatures et l'assainissement des nids de gravier présents sur la structure en béton ;
- la suppression des infiltrations d'eau par la pose d'une étanchéité sur toute la surface du tablier, y compris la pose d'un nouveau revêtement ;
- le remplacement des bordures du pont et des garde-corps ;
- la construction d'une estacade permettant le maintien du trottoir à l'extrémité sud-est du pont ;
- le renforcement et la stabilisation des talus sous le pont ;
- la déviation des conduites situées sous l'ouvrage et dans le gabarit d'écoulement de la Sorne (eau potable, électricité, gaz) ;
- l'exécution de dalles de transition et le renforcement des appuis du pont.

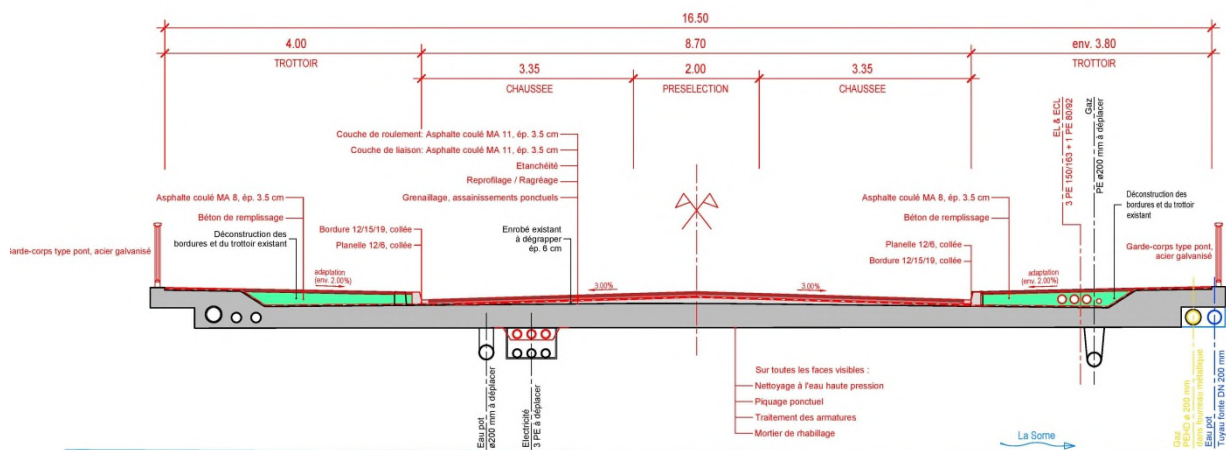


Figure 1 : assainissement du pont de la rue de l'Avenir – coupe-type

## 3. PLANIFICATION

Les différentes étapes de planification sont les suivantes :

- mai à juillet 2017 : mise à l'enquête publique du projet (plan de route du chemin de Bellevoie).  
Projet d'ouvrage et appels d'offres aux entreprises ;
- juin 2017 : libération du crédit d'investissement ;
- dès septembre 2017-2019 : réalisation des travaux.

#### 4. DEMANDE DE CREDIT

Les coûts se répartissent de la manière suivante (honoraires compris) :

- assainissement du tablier, dalles de transition et estacade :	Fr. 725'000.-
- assainissement des fondations (estimation) :	Fr. 65'000.- <sup>1</sup>
- stabilisation des berges sous le pont (estimation) :	Fr. 110'000.- <sup>1</sup>
- déplacement des conduites sous ouvrage :	Fr. 320'000.- <sup>2</sup>
- collecteur pour les eaux de chaussée :	Fr. 67'000.-
- acquisitions foncières, constats, etc. :	Fr. 13'000.-
<b>Total TTC</b>	<b>Fr. 1'300'000.-</b>

#### 5. FINANCEMENT

Le crédit de Fr. 1'300'000.- pour l'assainissement du pont de la rue de l'Avenir est prévu au plan financier des investissements.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			1'300'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		
Prélèvement comptable sur un fonds existant		X	Fonds No
Solde du fonds			
Financement nécessaire par voie d'emprunt	X		1'300'000.00

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable (10 ans = 10 % / 20 ans = 5 % / 50 ans = 2 %)	2 %	26'000.00
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		39'000.00
<b>Total de la charge financière annuelle</b>		<b>65'000.00</b>

\*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2016.

Les travaux et études concernés par cette demande de crédit seront en partie subventionnés à hauteur de 35 %, le réaménagement du chemin de Bellevoie nord faisant partie du projet d'agglomération (mesure A du projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération). Cette subvention n'interviendra toutefois que lors du décompte des travaux prévus en 2019/2020.

#### 6. PREAVIS ET CONCLUSION

Le Conseil communal, sur préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances, propose au Conseil de Ville d'accepter la demande de crédit d'investissement de Fr. 1'300'000.- pour l'assainissement du pont de la rue de l'Avenir.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 12 juin 2017

<sup>1</sup> Coûts estimés (interdiction d'intervenir dans le cours d'eau pendant la période d'investigation). Des sondages seront réalisés lors du chantier pour déterminer l'ampleur de l'intervention.

<sup>2</sup> Y compris les prestations des SID et de Régiogaz

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 12 juin 2017 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

### **arrête**

1. Le crédit de Fr. 1'300'000.- pour l'assainissement du pont de la rue de l'Avenir est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Jude Schindelholz

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 26 juin 2017